

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de reception de l'AR: 07/05/2026

007-210703260-DE_2026_020-DE

A G E D I

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 29 avril 2026

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 16/04/2026

vingt-neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 10

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Joseph ARZALIER, Monsieur Christian ESPIARD, Monsieur Dominique ARCIS, Monsieur Christophe MOUNIER, Madame Ludivine TREUSSART, Madame Cécilia ROMBI, Madame Manon MEJEAN, Madame Isabelle JOUVE

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés : Monsieur Denis JOURDAN représenté par Madame Isabelle JOUVE

Refus de vote

0

Excusés :

Abstentions: 0

Absents :

Secrétaire de séance: Madame Ludivine TREUSSART

Objet: Vote du budget primitif 2026 de la commune - DE_2026_020

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition pour le budget de la commune 2026
Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2024 la nomenclature du budget de la commune a basculé en M57, ce qui permet au maire d'effectuer des mouvements de crédits de chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatif aux dépenses de personnel et cela sans avoir voté des crédits de dépenses imprévues.

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal **DECIDE**

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune d'Usclades et Rieutord pour l'année 2025 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En dépenses de fonctionnement à la somme de : 606 213.01 Euros

En recettes de fonctionnement à la somme de : 606 213.01 Euros

En dépenses d'investissement à la somme de : 316 228.06Euros

En recettes d'investissement à la somme de : 316 228.06Euros

ARTICLE 2 :

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de reception de l'AR: 07/05/2026

007-210703260-DE_2026_020-DE

A G E D I

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
011	Charges à caractère général	301 419,01 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	82 600,00 €
014	Atténuations de produits	30 738,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	148 131,00 €
042	Opération d'ordre 042	2 600,00 €
043	Opération d'ordre 043	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	36 325,00 €
66	Charges financières	4 100,00 €
67	Charges spécifiques	200,00 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	100,00 €
		606 213,01 €

RECETTES

002	Résultat de fonctionnement reporté	256 418,01 €
013	Atténuations de charges	2 100,00 €
042	Opération d'ordre 042	0,00 €
043	Opération d'ordre 043	0,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	18 140,00 €
73	Impôts et taxes	69 100,00 €
731	Fiscalité locale	97 088,00 €
74	Dotations et participations	140 867,00 €
75	Autres produits de gestion courante	21 600,00 €
76	Produits financiers	700,00 €
77	Produits spécifiques	200,00 €
		606 213,01 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

0	Hors équipement	54 669,00 €
---	-----------------	-------------

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026

Date de reception de l'AR: 07/05/2026

007-210703260-DE_2026_020-DE

A G E D I

001	Solde d'exécution section investissement	10 200,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €
040	Opération d'ordre 040	0,00 €
041	Opération d'ordre 041	0,00 €
16	SENTIER PEDAGOGIQUE	17 000,00 €
41	ELECTRICITE COMMUNALE	10 000,00 €
43	Voirie	63 500,00 €
51	Travaux batiments	53 851,00 €
52	Materiel	44 020,00 €
53	ELECTRICITE	4 000,00 €
54	AMENAGEMENT TOURISTIQUE	28 980,00 €
		316 228,06€

RECETTES

0	Hors équipement	50 830,06 €
001	Solde d'exécution section investissement	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	148 131,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
040	Opération d'ordre 040	0,00 €
041	Opération d'ordre 041	0,00 €
43	Voirie	110 267,00 €
53	ELECTRICITE	7 000,00 €
		316 228,06 €

ARTICLE 3:

Autoriser le maire, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre, à l'exclusion des crédits relatif aux dépenses de personnel et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné

Le maire Sébastien BOURDELY

Le secrétaire de séance Ludivine TREUSSART



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié

